



GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 5 JUILLET 1766.

De MADRID le 3 Juin.

Le 18 du mois dernier, la
 Jointe Royale de l'Hôpital
 général & de celui de
 la Passion distribua les trois
 Prix annuels fondés pour
 les Eleves de Chirurgie qui réus-
 sissent le mieux à résoudre les ques-
 tions proposées par le Professeur sur
 les différens objets de cet Art. Le
 premier Prix, de la valeur de 40
 Ecus, fut adjugé à François Maldona-
 do ; le second de 30 à Philippe Sono-
 zi, & le troisième de 20 à Julien Ma-
 tet. La partie, dont il a été traité
 cette année, est l'Angiologie, ou la
 connoissance des vaisseaux du corps
 humain.

Vendredi dernier, la Cour fut en
 gala à Aranjuez à l'occasion de la Fête
 du Roi de Naples & de l'Infant Duc
 de Parme.

De ROME le 21. Juin.

Le Chevalier Erizzo nouvel Am-
 bassadeur de Venise à cette Cour est
 arrivé ici depuis quelques jours.

Suivant les lettres de Corse cette
 Nation a tenu depuis peu une Assem-
 blée générale, il y a, dit-on, été
 question de former une République, à
 la tête de laquelle on auroit mis
 Paoli en qualité de Doge, mais cette
 proposition doit avoir été rejetée à
 la pluralité des voix, sur ce qu'on a
 cru qu'il convenoit de ne prendre au-
 cun parti avant que la liberté fut soli-
 dement établie dans toute l'Isle.

De

De TURIN, le 18 Juin.

Le Sénat de cette Ville vient de faire publier un Manifeste dont l'objet est d'empêcher que les faineans étrangers & Nationaux, dont les uns conformément à l'Edit du 20 Mai, ont été obligés de sortir du Royaume & les autres ont eu ordre de se rendre au lieu de leur naissance, ne prennent le parti de s'attrouper & d'infester les campagnes & les grands chemins. Par ce Manifeste, il est enjoint en conséquence à tous les gens de Justice de veiller exactement dans les différens Territoires qui leur sont confiés, à l'exécution des mesures que le Sénat a cru devoir prendre pour prévenir ces attroupeemens; & en cas de négligence, ils seront responsables des vols qui seront faits aux particuliers & seront tenus de les en dédommager. Il leur est prescrit en même tems de demander, en toutes occasions, main-forte aux Gouverneurs & aux Commandans des Villes & Provinces, aux Corps Militaires & aux Officiers, lesquels ont reçu ordre du Roi de seconder à cet égard les opérations des Syndics, Conseillers, Agens & Secrétaires des Communautés.

De LONDRES, le 20 Juin.

Le Prince *Henri-Frederic* est déjà si bien rétabli de la chute de cheval, qu'il avoit faite aux courses d'*Ascot*, qu'il revint ici le 13 de ce mois de la *Lo-gé de Windsor*: Et le 15 Son Alt. R. reparut pour la première fois à la Cour.

La Frégate le *Dauphin* se dispose à remettre à la voile avec un Equipage composé de gens d'élite & quantité de marchandises: Sa Commission est d'établir une correspondance avec les *Patagons* au Détroit de *Magellan*. L'Equipage de cette Frégate aura double paye, à condition qu'il remette au Gouvernement tous les Plans & au-

tres Papiers, propres à donner des éclaircissemens sur l'état de l'Isle, que l'on dit être abondante en Mines.

Le Comte de *Hertford* Vice-Roi d'*Irlande* a eu l'honneur d'être présenté au Roi le 18, & de lui rendre compte des dispositions actuelles de son peuple d'*Irlande*. Ce Seigneur a été présent au Conseil qui s'est tenu ce jour là. Voici les Discours qu'il a prononcé avant son départ de *Dublin*.

MYLORDS & MESSIEURS,

„ Votre zèle ardent & les peines infatigables que vous vous êtes données, ont par une suite nécessaire porté cette Séance au-delà du terme ordinaire. Il est tems que vous vous reposiez de vos travaux pour vous refaire à la faveur d'une tranquille intermission, & que vous retourniez dans vos Provinces respectives pour recevoir les remerciemens de vos Compatriotes dûs à votre grande & fructueuse attention au bien public. „

„ Vos longues & vos assidues déli-bérations ont été pleinement récompensées par les différentes Loix utiles & importantes, auxquelles vous venez de recevoir le consentement Royal, & qui seront des monumens perpétuels & la grande bonté de Sa Majesté, ainsi que de la sagesse & de la vigilance de son Parlement. Les arrangemens faits pour conserver la santé & soulager les infinités des Sujets de S. M. dans ce Royaume par l'établissement d'Hôpitaux dans les Provinces; le dessein plein de sagesse & d'humanité d'encourager l'agriculture par l'Acte pour la conservation des Grains, auquel effet salutaire il sera payé des Sommes considérables par la Trésorerie; le consentement, que le Roi a donné à divers égards durant cette Séance, à la diminution de ses Revenus Héritaires pour l'avancement de votre Commerce, des Manufactures, & de l'Agriculture; mais bien particulièrement l'Acte pour l'en-

couragement de ce dernier article, ne fauroient manquer de faire sur vos esprits les impressions les plus profondes & les plus durables des tendres égards de Sa Majesté & de son affection paternelle pour son Peuple d'Irlande. „

„ Je me flatte, que la tranquillité publique a été efficacement assurée, non seulement par la punition exemplaire qu'on a infligée à quelques-unes des Personnes impliquées dans les outrages téméraires & dangereux, par lesquels plusieurs parties de ce Royaume ont été si longtems troublées, mais encore par l'Acte pour découvrir & punir les Coupables, qui vient d'être muni du Consentement Royal. Souvent, dans d'autres Contrées, la Liberté en a souffert, lorsqu'on y a apaisé des émeutes populaires; Nous au contraire, nous voyons, dans cette Séance expirante, notre Constitution affermie, amplifiée, & étendue, même aux Procès en cas de haute-trahison: Preuve bien mémorable de la juste confiance de S. M. en l'affection & la fidélité de ses fidèles Sujets de ce Royaume. „

MESSEURS de la Chambre des Communes,

„ J'ai ordre du Roi de vous remercier, en son nom, des Subsidés ordinaires, que vous lui avez accordés avec votre unanimité accoutumée; & de vous témoigner combien S. M. est fati-faite, que vous ayez soulagé vos Compatriotes par la réduction de l'intérêt d'une partie de la Dette Nationale. Je dois aussi vous remercier, de la part du Roi, de ce que vous avez concouru avec tant d'empressement aux mesures propres à la disposition & à l'aisance des Troupes du Roi, de façon à les rendre les plus utiles à la sûreté & à la défense de ce Royaume, chose de la dernière importance. Votre zèle & votre unanimité sur ce sujet, & la confiance

que vous mettez en moi, exigent toute ma reconnaissance & mes remerciemens. Je ne puis assez louer les peines, les soins, & l'attention, que vous avez eus, de pourvoir à la construction & à la réparation des Eglises, en quoi vous pouvez vous assurer que je vous assisterai de mon mieux & de tout mon cœur. „

„ Je dois particulièrement vous remercier de la marque de confiance & d'estime, que vous m'avez donnée, sans que je l'aie requise, en m'autorisant à lever de l'argent au cas que le Gouvernement en eut besoin; pourvoir, dont je ne ferai aucun usage, à moins que la nécessité la plus évidente n'en justifie l'exécution. Le Pays ne peut manquer d'être heureux, où la confiance mutuelle & un échange réciproque d'affection & de gratitude ont subsisté depuis tant de tems & si uniformément entre le Roi & son Peuple. „

MYLORDS & MESSIEURS,

„ Les Adresses affectionnées & réitérées de deux Chambres du Parlement me font des témoins trop honorables de l'approbation que vous donnez à ma conduite, pour ne point me permettre d'espérer, que je n'ai pas été Serviteur tout-à-fait inutile au Roi mon Maître, & à son Peuple, dans le Poste difficile, où il a plu à S. M. de me placer. Je tâcherai de mériter la continuation de votre opinion favorable, en faisant paroître en toute occasion les égards les plus marqués au vrai intérêt de ce Royaume & l'attention la plus forte à la juste prérogative du Roi, & aux libertés du Peuple. Agréez en attendant, que je vous recommande très-sincèrement, d'inculquer, dans vos différentes flations, par précepte, par autorité, & par exemple, l'amour & la vénération pour les Loix, & une soumission respectueuse aux Droits constitutionnels de la Couronne comme la su-

reté

reté la plus solide de la Liberté civile, & la barrière la plus forte qu'on puisse opposer au desordre & à l'anarchie; de donner de la vigueur à l'exécution de la Justice; d'exciter & fortifier l'obéissance due à la Magistrature; de développer au Peuple l'excellence de notre heureuse Constitution; de reveiller & affermir dans son esprit une juste idée des grandes bénédictions dont il jouit, & les sentimens les plus reconnoissans de la justice, de la modération, & de la bénignité du Gouvernement du Roi; & particulièrement de lui remettre sous les yeux les grands avantages, que le Royaume a obtenus dans cette Séance du Parlement par la bonté que S. M. a eue de donner son contentement à tant de bonnes & utiles Loix. „

„ Je vois avec beaucoup de satisfaction, que l'Acte pour défendre l'exportation du grain pendant un tems limité a eu l'effet désiré, en détournant la terrible calamité d'une famine. J'ai fait tout ce qui dépendoit de moi pour remplir le but qu'on s'y proposoit en encourageant l'importation de cette Denrée, dont j'ai fait baisser le prix pour les Pauvres dans ces endroits, où, suivant les Représentations qui m'ont été faites à ce sujet, j'ai trouvé que cela étoit très nécessaire. L'appréhension d'une pareille calamité a occasionné une Loi de la même nature dans la Grande-Bretagne, mais avec réserve en faveur de ce Royaume, preuve de l'attention la plus affectionnée de la part de nos Compatriotes dans ces Quartiers-là, dont j'en suis persuadé, nous conserverons un souvenir des plus reconnoissans. „

„ Je ne puis prendre congé de vous, sans vous assurer, que je me sens obligé en justice, par intérêt, & par reconnoissance, de représenter votre conduite à Sa Majesté sous le point de vue le plus favorable; de continuer, dans quelque situation que je puisse me trouver, mes efforts constants

pour l'avancement de votre commerce, l'assistance de vos Manufactures, & l'encouragement de votre agriculture; de maintenir l'honneur & la dignité de la Couronne; & d'augmenter la prospérité & le bonheur du Peuple d'Irlande. „

Après ce Discours, le Chancelier déclara, que c'étoit le bon plaisir de Son Excellence le Vice-Roi, que ce Parlement fût prorogé au Jeudi 10 Juillet prochain: En conséquence, le Parlement fut prorogé à ce jour-là.

Le Comte de Hertford a donné 100 Livres Sterling à être distribués en Prix parmi les Etudiens de l'Université de Dublin, pour tels Exercices & à telles proportions que le Principal & les Membres le jugeroient convenable. Son Excellence a aussi donné 200 Liv. St. à la Corporation des Tisserands pour la construction d'une Maison de charité. Elle a aussi contribué 100 Liv. St. à l'Asyle qu'on se propose d'établir pour y recevoir les Débauchées pénitentes. La Comtesse de Hertford y a aussi souscrit 50 Liv. Sterling; & Elle a donné une pareille Somme à l'Hôpital d'accouchement.

La veille de la prorogation du Parlement, la Chambre des Communes résolut de remercier Mr. Jean Poissonby, son Orateur, des fidèles & éminents Services, qu'il avoit rendus dans son Poste au Public durant la présente Séance.

Il est depuis peu mort dans ces Royaumes 10 personnes (parmi lesquelles 4 femmes) qui étoient parvenues, depuis l'âge de 100 jusqu'à 111 & 120 ans.

Le St. James Chronicle porte l'Article suivant „ La Soucription ouverte depuis quelques Semaines chez différens Banquiers de cette Ville pour eriger au feu Duc de Cumberland une Statue equestre monte à six Guinées & demie.

Tempora mutantur & nos mutamur in illis.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE
DU 5 JUILLET 1766.

De PARIS le 23 Juin.

Le Roi, par un arrêt du 27 du mois de Mai a cassé un Arrêt du Parlement de *Dijon*, du 30 Avril dernier, & ordonné l'exécution des Arrêts du Conseil des 24 Avril & 4 Mai 1766, & qu'en conséquence les droits réservés, ainsi que ceux de *Petits-Scels* & des Greffes, continueront d'être perçus sur les Sentences, Jugemens & autres Actes des Mairies & autres Jurisdictions Royales de la Province de *Bourgogne*.

Sa Majesté a ordonné par des Lettres - Patentes, du 3 de ce mois, qu'il seroit établi à perpetuité dans la Faculté des Arts de l'Université de cette Ville soixante places de Docteur Agrégés dont un tiers sera attaché spécialement à l'enseignement de la Philoophie, un tiers à l'enseignement des Belles - Lettres, & l'autre tiers à l'enseignement de la Grammaire & des Elémens des Humanités. Suivant ces Lettres Patentes, il ne sera pourvu, quant à présent, qu'à la nomination de trente desdites places; & chaque année il sera pourvu à six autres jusqu'à ce que le nombre entier soit rempli. Les Docteurs Agrégés seront tenus de résider à *Paris*, d'assister aux assemblées de la Faculté, de l'aider dans les exercices, &c. & de suppléer aux Professeurs & Régens qui se trouveront hors d'état de vaquer à leurs Classes. A compter du 1 Octobre prochain, on ne choisira de nouveaux Professeurs ou Régens que parmi les Docteurs Agrégés affectés à la Classe vacante, & actuellement en exercice ou ayant conservé l'éligibilité. Les places de Docteurs Agrégés seront données au concours, dont le premier sera ouvert au mois d'Octobre prochain: Les Lettres - Patentes indiquent la maniere dont on procédera au choix des concurrens: elles fixent aussi les honoraires annuels les Docteurs Agrégés à la somme de 200 liv. pour chacun, laquelle sera prise sur les sommes que Sa Majesté se propose d'accorder à la Faculté des Arts, outre & par dessus celle qu'elle touche actuellement sur la Ferme Générale des Postes & Messageries de *France*; & sur ces mêmes sommes il sera formé une augmentation de fonds pour le payement des appointemens des Recteur, Syndic, Receveur, Greffier, Bibliothécaire, &c. pour les pensions des Professeurs Emérites & pour d'autres dépenses extraordinaires relatives au service de l'Université.

La Compagnie des *Indes* a eu avis que deux de ses Vaisseaux, le *Duc de Choiseul* & la *Paix*, étoient arrivés, le 15 de ce mois, au Port de l'*Orient*; ils reviennent de la *Chine* d'où ils sont partis le 25 Janvier dernier.

On apprend par une lettre écrite de l'Isle de *France*, en date du 10 Janvier 1766, que le sieur le *Gentil*, de l'Académie Royale des Sciences, qui étoit parti de *France* pour aller aux *Indes* observer le passage de *Vénus* sur le Soleil & qui n'avoit pas pu faire cette observation, étoit sur le point de passer aux Isles *Philippines*, pour y observer le passage de *Vénus*, qui doit se faire le 3 Juin 1769. Il doit s'embarquer sur un Vaisseau *Espagnol* qui a été obligé de relâcher à l'Isle de *France* & qui va à *Manille*.

De Limogès, le 9 Juin.

Des Ouvriers ont trouvé, le mois dernier, dans la démolition d'un vieux mur de cette Ville, bâti depuis quatre ou cinq cens ans, un fromage incrusté dans du mortier. Il est de la forme de ceux qu'on fait actuellement dans le Pays & a conservé sa blancheur, sa fraîcheur & son goût, suivant le témoignage de plusieurs Curieux qui en ont voulu goûter. Ce qui reste se durcit de jour en jour depuis qu'il a pris l'air.

De Nancy, le 24 Juin.

La Société Royale des Sciences & Belles-Lettres de cette Ville, n'ayant pu, selon l'usage, célébrer la Fête du Saint *Stanislas*, le 8 du mois dernier, à cause de la Fête de l'Ascension, elle l'a remis au Dimanche suivant. Ce jour là, à dix heures du matin, elle se rendit à l'Eglise des *Cordeliers* & y entendit la Grand' Messe & le *Panegyrique* du Saint. L'après-midi, elle tint son assemblée publique dans laquelle le Chevalier de *Solignac*, Secrétaire Perpétuel, prononça l'Eloge Historique du feu Roi de *Pologne*, Duc de *Lorraine* & de *Bar*.

Le 11 de ce mois, la même Société a fait célébrer, dans la même Eglise, pour le repos de l'ame de ce Prince, un Service solennel auquel assisterent les personnes de la Ville les plus distinguées. L'Abbé *Guyot*, Aumônier du Duc d'Orléans, Prédicateur du Roi & Membre de cette Société, prononça l'Oraison Funèbre du Monarque défunt.

De Bois-le-Duc le 14 Juin.

Mardi dernier, vers les trois heures après-midi, le Prince *Stadhouder* arriva ici de *Breda* au bruit du canon. Le lendemain, S. A. S. se rendit à la Place de parade & y vit une partie de la Garnison défilér & monter la Garde. Le soir, on tira sur le *Plein* un superbe Feu d'artifice, préparé aux dépens des Officiers, & auquel le Prince assista avec sa Suite sous des Tentés que l'on y avoit dressées. Les illuminations dans la Ville commencerent à 10 heures & durèrent jusqu'à une heure du matin; mais dont l'éclat fut relevé par des milliers de lampions qui garnissoient les frontispices de l'Hôtel-de-Ville, du Gouvernement, de la Maison de la Société, des Edifices publics & de la Grand'Garde.

Le 19, S. A. S. vit les Régimens d'Infanterie exécuter leurs Exercices au feu, & examina la Verrerie le jour suivant. Le soir, il y eut au Gouvernement Souper & Bal, auxquels participèrent la principale Noblesse des deux Sexes & les Officiers de la Garnison. Ce matin, la Bourgeoisie occupera les postes aux Portes de la Ville, pendant que les Troupes marcheront à 10 heures au Camp, tracé sur les Bruyeres de *Vugt*, pour y faire leurs Evolutions en présence du Prince, qui ce soir ira entendre le jeu des Orgues de la grande Eglise. On donnera à cette occasion un grand Concert, & le 23 au matin, Son Altesse Sérénissime repartira d'ici pour la *Haye*.

De Wetzlar le 26 Juin.

L'Entrée du Comte de *Spaur* dans cette Ville est fixée au 7 du mois prochain; la prestation du Serment de fidélité qu'il doit recevoir de la Bourgeoisie, au nom de l'Empereur, se fera le lendemain, & le surlendemain ce Ministre s'en retournera. Les préparatifs que l'on fait pour cette cérémonie, déposent en faveur de l'amour & du respect que nous avons pour le Chef suprême de l'Empire.